

Documents pontificaux

Bref de Léon XIII relatif au pain de saint Antoine

Le Souverain Pontife a adressé le 1er mai dernier le bref suivant au Supérieur général des Mineurs conventuels. Ce document vient seulement d'être publié.

LÉON XIII, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

Ce fut pour Notre âme une très grande consolation et une chose tout à fait en rapport avec Nos désirs quand, naguère, Notre cher fils Laurent Caratelli, Ministre général des Mineurs conventuels, Nous pria d'accroître et d'étendre partout le culte de Saint Antoine de Padoue.

Et, en vérité, les catholiques ont toute raison de vénérer par des honneurs singuliers et d'affectueux respects saint Antoine, ce Saint, qui, par mission particulière de Dieu, a l'habitude d'accorder au peuple chrétien des grâces et faveurs continuelles, en sorte que l'Eglise a même exhorté les fidèles à recourir à lui quand on a besoin de miracles.

Par ces temps calamiteux, saint Antoine de Padoue s'associe dans un pacte de charité avec saint Vincent de Paul, et tous les deux s'occupent de venir en aide aux misères et de secourir le menu peuple. L'un donne le pain, l'autre le porte. Et dans beaucoup d'églises, il y a un tronc avec la douce image de saint Antoine de Padoue tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. Cette image invite et même elle force doucement les fidèles à lui demander des grâces, et, en compensation des grâces obtenues, ils déposent dans le tronc l'obole pour le pain de saint Antoine, destiné aux pauvres. Puis, les conférences de Saint Vincent de Paul, qui, de par leur institution, distribuent aux familles pauvres les secours nécessaires à la vie, reçoivent de Saint Antoine un puissant appui et des secours abondants pour l'accomplissement de leur mission.

En présence de ces faits, Nous accueillons avec une ferveur particulière la supplique qui Nous a été soumise et, toujours empressé à accroître la dévotion des fidèles et à procurer aux âmes les trésors célestes de l'Eglise, Nous accordons aux fidèles des